

L'EDITO

N°65

MAI 2016

DU CONGRÈS CONFÉDÉRAL A LA CONFÉRENCE UFR

Le 51^{ème} congrès confédéral s'est déroulé dans une ambiance et des circonstances assez exceptionnelles : il n'est pas fréquent en effet que se retrouvent dans des manifestations, jeunes, étudiants, retraités, actifs, privés d'emploi, avec une seule et même exigence, le retrait **d'une loi dont chacun comprend qu'elle représente un retour aux conditions de vie et de travail du 19^{ème} siècle.**

Un immense espoir est né de cette convergence et ce ne sont pas les brutalités policières* qui vont casser ce mouvement, ni les soi-disant aménagements du texte que certains, que nous connaissons bien, sont déjà acquis à accepter.

Brutalités policières ? Ce ne sont pas les CRS qu'il faut accuser, eux ne prennent pas d'initiatives, ils se contentent d'obéir aux ordres, et les ordres, c'est le ministre lui-même qui les transmet. Il convient d'ailleurs de s'interroger sur qui sont ces « casseurs » et auprès de qui (de toute évidence, il y a instrumentalisation) ils prennent leurs instructions.

En effet, de nombreux témoignages font état de l'inactivité des CRS face aux « casseurs » en pleine action, alors qu'ils s'en sont pris, notamment à Paris le 1^{er} mai, aux manifestants, souvent venus en famille avec les enfants. Ces manifestants pacifiques ont été coincés dans des rues complètement bloquées, sous les gaz lacrymogènes.

Quel est le but de tels agissements, sinon de ternir l'image des manifestations et des manifestants auprès d'une population très acquise au mouvement de refus de la loi El Khomri ? Le gouvernement constate que sa loi, dictée par le MEDEF, rassemble largement contre elle, y compris au sein de sa majorité. Il a donc décidé de passer en force, en recourant au 49.3.

* voir en page 3.

Cette procédure a également l'avantage de permettre à certains députés de ne pas avoir à se prononcer sur leur vote et ainsi de ne pas avoir de comptes à rendre auprès de leurs électeurs... **Vive la démocratie !**

Nous vivons une situation nouvelle, avec notamment les Nuits Debout, leurs débats qui évoluent, parfois se structurent, qui continuent de façon différente l'action militante des manifestations. Les tentatives de dislocation de ces mouvements ne font que les amplifier, les multiplier dans de nombreuses villes et communes.

De quoi demain sera-t-il fait ? Tout est possible, des grèves massives qui obligent le gouvernement à abroger la loi travail mais aussi des mesures répressives, dictatoriales pour museler la contestation.

C'est dans ce contexte que va se tenir la 11^{ème} conférence de l'UFR : avec l'expérience qu'ils ont acquise durant leurs nombreuses années de luttes, les militants retraités peuvent porter sur les événements actuels un regard à la fois inquiet et lucide mais néanmoins optimiste du fait de l'implication inattendue de la jeunesse. Celle-ci fait preuve de beaucoup de maturité et ne se laissera pas manipuler ! Socrate le disait au 5^{ème} siècle avant JC « rien n'est trop difficile pour la jeunesse ».

Nous avons transmis le témoin, les jeunes l'ont repris : qu'ils l'emmènent loin, vers « la République de la justice et du travail », telle que la voulaient les Communards en mai 1871, en pleine Semaine sanglante.

Sommaire

1. L'édito
2. L'action
3. L'information
4. L'orga, le Point. La vie des sections.

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 0155826888- Fax. 0155826915
<http://www.fnic-cgt.fr> - E-mail : contact@fnic-cgt.fr
Mensuel - 1,06 €
Directeur de publication : Lionel KRAWCZYK
ISSN : 2112-2776
Commission Paritaire : 0119 S 08416

▶ LA MOBILISATION



La mobilisation contre la loi El Khomri continue, et dès l'annonce du possible recours au 49.3, de nombreux citoyens se sont retrouvés devant l'Assemblée nationale.

La direction confédérale a invité tous nos syndicats à rencontrer les salariés, à décider avec eux de modalités d'actions concrètes, pour poursuivre et amplifier les mobilisations.

Après les journées d'actions interprofessionnelles des 12 et 17 mai, un feu roulant d'actions s'est construit dans plusieurs secteurs professionnels majeurs, qui ont appelé à la grève et à manifester de façon déterminée : routiers, cheminots, énergie, et chimie, avec arrêt des usines, blocage des dépôts de carburant, arrêt des installations et des productions.

Le 13 mai, les syndicats du pétrole ont décidé la grève reconductible dans le raffinage à partir du 20 mai.

▶ LE 51^{ÈME} CONGRÈS

Toutes les personnes qui ont pu suivre, en direct ou en différé, les travaux de notre 51^{ème} congrès confédéral ont constaté que les débats ont été nourris, riches, et ont traité de sujets que beaucoup de syndiqués, et notamment de retraités, tenaient à voir aborder.

La question du syndicalisme rassemblé a suscité de nombreuses interventions, les camarades ayant exprimé leur opposition aux actions avec les organisations qui signent les textes qui nous font tant de mal. Pour ce qui concerne les retraités, par exemple, l'accord Agirc/Arrco, signé par la CFDT, la CFTC et la CGC, a des incidences sur le montant des pensions.

L'action, ou plutôt l'inaction de la CES, a été pointée et plusieurs intervenants ont demandé que soit reconsidérée l'adhésion à la FSM...

Les documents soumis au vote des délégués ont été approuvés à une majorité moindre que lors des congrès précédents, notamment le rapport

d'activité et le document d'orientation, ce dernier largement amendé.

L'intervention finale de Philippe Martinez, réélu Secrétaire général, laisse à croire que les messages ont été entendus.



Le principe « un syndiqué – une voix » a enfin été acté, malgré l'opinion négative de certains camarades, qui craignaient sans doute que les retraités ne prennent des décisions engageant le syndicat, comme la grève par exemple.

Pourtant, il a bien été précisé, dans la rédaction du nouvel article des statuts, que ce type de décisions ne relève que des actifs. Rappelons que notre Fédération avait inscrit ce principe dans ses statuts lors de son 39^{ème} congrès fédéral, en 2014.

▶ MESSIEURS LES PDG DU CAC 40...

Vous qui exigez de vos soi-disant collaborateurs, en fait vos subordonnés (ouvriers et employés), toujours plus de sacrifices, qui multipliez les plans sociaux au nom de la sacro-sainte rentabilité, qui menacez de fermer des usines pour arracher des accords de « compétitivité », vous osez vous octroyer des augmentations de rémunérations indécentes, qui s'expriment en années de SMIC !

Les entreprises peuvent vivre sans vous, mais pensez-vous qu'elles puissent vivre et vous rémunérer sans les salariés, que vous traitez de **si haut, avec tant d'arrogance ?**



* Tout est mis en place pour que ça dégénère (suite de la page 1)

Tout est mis en place pour que ça dégénère, explique la CGT Police. Nous la citons : « C'est important de rappeler que, dans les manifestations, tous les collègues sur le terrain n'interviennent que sur ordre. Si certaines, comme le 1^{er} mai, se terminent en souricière place de la Nation, c'est que l'ordre en a été donné ».

Le message qui est passé, c'est : casseurs, venez, vous pourrez agir en toute impunité, et manifestants ne venez plus avec vos enfants, car c'est dangereux pour vous. Et à la fin de la journée, les médias ne parlent que des violences et surtout plus des raisons pour lesquelles les citoyens manifestent. Le pouvoir politique instrumentalise la police, qui sert de bouc émissaire. Cela permet au gouvernement de faire diversion.

Il y a 80 ans, le Front populaire



Mai 1936, les élections législatives voient la victoire du Front populaire (qui rassemble socialistes, communistes, radicaux).

Après le krach boursier de 1929 et la grave crise économique mondiale, la production s'était effondrée, le nombre de chômeurs avait atteint des sommets et le patronat en avait profité pour durcir les conditions de travail et appliquer des baisses de salaire. Mais les tra-

vailleurs ne s'étaient pas résignés : grèves, occupations d'usines, marches « de la faim » sur Paris, s'étaient multipliées.

Le Front populaire, ce sont les salaires augmentés (parfois doublés), la semaine de 40 heures, les congés payés mais aussi les **Conventions collectives, le droit syndical... et les maisons de la culture, les auberges de jeunesse... les premières colonies de vacances.**

C'est par la lutte que les travailleurs ont, obligeant les patrons à céder, obtenu ces avancées inconcevables quelques années plus tôt...

Ils l'ont fait hier, faisons-le aujourd'hui !

Mai 1871, il y a 145 ans, la Semaine sanglante

La Commune de Paris : le souvenir de ces quelques semaines qui ont tout changé pour la classe ouvrière, restent vifs dans la mémoire collective. En effet, les mesures adoptées ou prévues alors par les représentants du peuple (ouvriers, artisans, intellectuels,...) apparaissent d'autant plus progressistes que comparées aux lois Macron ou El Khomri ! Droit de vote des femmes, école obligatoire, gratuite et laïque pour tous les enfants, séparation de l'Église et de l'État,.....

Evidemment, ça n'a pas plu à la bourgeoisie et au gouvernement de Thiers, qui a vite envoyé ses troupes reconquérir Paris. Durant la dernière semaine de mai, la bataille a fait rage dans la plupart des quartiers, les barricades sont tombées les unes après les autres, les morts se sont comptés par milliers, hommes, femmes, enfants. Les rescapés ont été fusillés, déportés ou ont dû s'enfuir et s'exiler.

Chaque année, pour commémorer à la fois l'immense espoir suscité par la Commune et la terrible répression, des militants se retrouvent dans le cimetière du Père-Lachaise pour « monter au Mur des Fédérés », là où beaucoup ont été fusillés. Une gerbe sera déposée pour notre Fédération.



20 % d'ouvriers en France, combien au parlement ?

Dans une démocratie affirmée comme la nôtre, toutes les catégories socio-professionnelles devraient être représentées à l'Assemblée nationale.

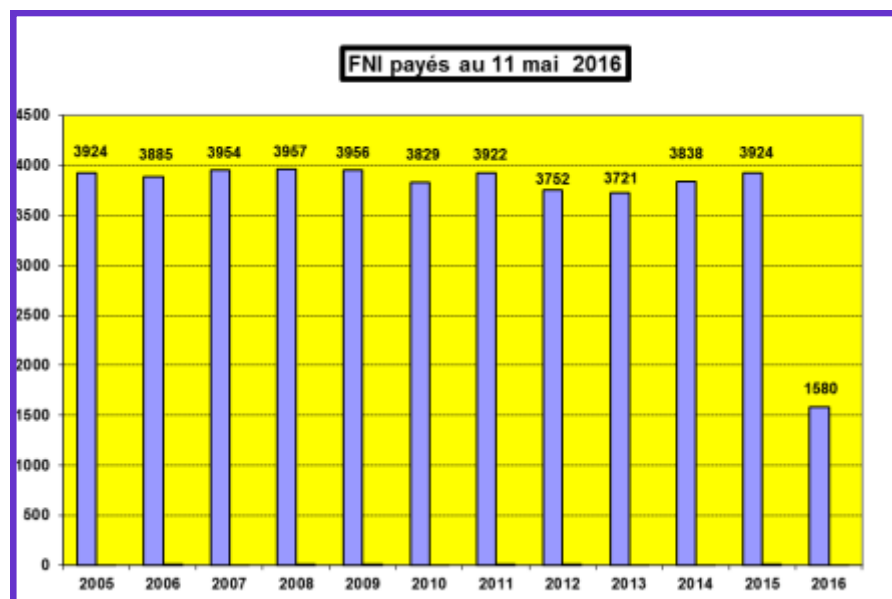
Alors que les politiciens de tous crins se gargarisent de parité hommes/femmes, d'égalité, de représentativité, il se trouve que la catégorie « ouvriers », qui représente pourtant plus de 20 % de la population active, soit environ 6 millions de nos concitoyens, n'a pas un seul représentant.

Si la « démocratie représentative » était appliquée, 115 « cols bleus » devraient y siéger.

L'AGENDA

1^{ER} ET 2 JUIN, Conférence UFR à Balaruc, précédée par la Commission Exécutive Fédérale sur le même lieu.

6 ET 7 JUIN : Comité Général de l'UCR.



Des FNI 2015 continuent à parvenir à CoGÉTise : une analyse section par section nous permettra de déterminer lesquelles (elles sont désormais peu nombreuses) sont encore en retard.

Pour ce qui est de 2016, 850 FNI ont été réglés sur le mois d'avril, et le total de 1580 représente 40 % du résultat 2015, ce qui est supérieur au chiffre de l'an passé à la même date. Donc, satisfaction mais quand même relative, puisque le FNI est le premier timbre de l'année et, à la fin du 4^{ème} mois, nous devrions être près du 100 % par rapport au total 2015...

Donc, camarades, nous comptons sur vous pour vous acquitter le plus rapidement possible de vos éventuels retards, sans oublier les timbres mensuels, naturellement !

La vie des sections

Quel avenir pour les bureaux de la CNAM de Roussillon ? (extraits) :

Par des chemins détournés, nous avons appris que les locaux de la CNAM étaient en vente et que la commune souhaitait les acheter. Après quelques recherches, nous avons consulté un document officiel et public (... où) nous avons trouvé que, sur la période 2014-2017, la CNAM allait vendre 140 000 m² de bureaux (...).

La CNAM va liquider 1 400 m² au moins de bureaux dans chaque département (...) et développer à très vive allure les services en ligne.

Nous concluons donc que la CNAM cherche de l'argent frais en vendant ses bureaux, **qu'elle va pouvoir se séparer d'un nombre important de ses salariés** et que, pour compenser le manque de bureaux et la réduction des effectifs, les services en ligne (Internet) allaient tout régler.

Comment les personnes non connectées à la toile ou refusant de butiner sur le réseau vont

bien pouvoir faire pour instruire leurs dossiers ?

L'étape suivante sera peut être (...) d'inciter la création d'auto-entreprises qui pourraient réaliser l'instruction des dossiers pour les personnes ne pouvant pas accéder à Internet (pour les plus fauchés d'entre nous) ou ne voulant pas utiliser cet outil.

Mais où serait la confidentialité ? Qui rétribuerait ces auto-entreprises ? N'est-ce pas l'« Ubersisation » d'un service public de première importance ?

Le Ministre-Minet-Presque-Candidat Macron doit se frotter les mains...

Allons-nous laisser cet outil indispensable pour tous disparaître au sacro-saint nom de la privatisation ?

(Vu dans le bulletin d'information du syndicat multi professionnel des retraités CGT du secteur roussillonnais).